



# Éditorial

Thierry Baranger

L'année 2005 vient de s'achever. Elle restera pour notre association une année sombre : créée en 1948, vivante et imaginative, l'association française des magistrats de la jeunesse et de la famille vient de subir pour la première fois depuis sa création les attaques d'un pouvoir qui ne supporte sans doute pas la contradiction et la pluralité d'opinions. Elle s'est ainsi vu supprimer une partie de ses moyens - local au sein du tribunal de Paris et secrétariat permanent - au risque que se tarisse ce qui faisait sa richesse : réflexion collective et capacité de propositions.

Bien sûr, nulle critique officielle n'a accompagné ces décisions; mais en s'en prenant à la logistique, on empêche le fonctionnement et donc la réflexion collective de la seule association française existante et reconnue de juges des enfants, alors même qu'elle s'efforçait, par une modification de ses statuts, de s'ouvrir à d'autres professionnels, qu'ils soient greffiers ou assesseurs des tribunaux pour enfants.

Sans doute notre indépendance de ton, nos positions critiques à l'égard des lois récentes n'avaient-elles pas plu à tout le monde.

Sans doute, notre défense d'une certaine conception de la justice des mineurs humaniste et cohérente, refusant le clivage de l'enfant entre protection et sanction, privilégiant l'éducatif à une répression sèche, militant pour une dimension réparatrice, a-t-elle heurté des esprits chagrins plus préoccupés d'effets d'annonce et de réformes gestionnaires que de réflexion de fond sur un sujet devenu politiquement sensible.

Pourtant, s'arrêter pour réfléchir est plus que jamais une nécessité. Comme pour le rappeler, les derniers mois ont été ponctués d'événements significatifs pour l'avenir de notre société :

L'affaire d'Outreau vient opportunément rappeler que les valeurs humanistes que nous défendons sont essentielles pour que la justice ne soit pas réduite à la fonction de trancher et pour que les individus qui se trouvent face à elle se sentent respectés. Elle démontre aussi la nécessité de ne pas négliger une formation qui ne peut se contenter de faire de magistrats de simples techniciens du droit.

Les événements survenus en novembre dernier dans les banlieues nous questionnent sur la société que nous préparons pour les enfants de la République<sup>1</sup>.

Les défis à relever sont donc nombreux. Celui de l'intégration nous semble essentiel ; il ne peut trouver de solutions dans des propositions qui viennent avant tout pénaliser la jeunesse ou disqualifier encore plus des familles déjà en difficulté.

A ce titre, on ne peut que s'interroger sur certains projets qui témoignent, au moins symboliquement, d'un recul de l'Etat dans une de ses missions essentielles, celle d'éduquer. Comment comprendre autrement le contrat de responsabilité parentale ou d'autres dispositions du projet *Egalité des chances* ? D'autres projets ou lois votées récemment vont dans le même sens : réforme du casier judiciaire, mise en place de certains fichiers, loi du 12 décembre 2005 sur la récidive ou projets non encore complètement formalisés qui viendraient introduire les comparutions immédiates pour les mineurs ou la disparition, de fait, du secret professionnel.

C'est pourquoi ce nouveau numéro de **Mélapous**, centré sur les *métamorphoses de l'enfance*, vient attirer l'attention sur l'importance des conséquences, pour la société de demain, du regard que nous portons sur nos enfants, tous nos enfants, qu'ils dérangent ou n'en aient pas encore eu l'occasion, qu'ils réclament le respect de leurs droits ou demeurent au contraire silencieux, qu'ils fréquentent nos institutions ou en demeurent inconnus.

**Mélapous** s'ouvre sur un texte majeur d'Alain Bruel, imprégné d'une réflexion collective puisée dans les échanges au sein de notre association. Il présente un projet de réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 à contre courant des idées reçues mais respectueux de nos engagements internationaux. Le souci de restaurer le mieux possible l'équilibre antérieur au délit prend le pas sur la volonté de punir.

Nous poursuivons la réflexion sur le thème central de ce numéro par ce que peuvent nous en dire des élus. Il nous a paru essentiel d'entendre ceux qui ont montré l'intérêt qu'ils portaient à ces questions :

1. Sur les événements de novembre 2005, on ne peut que conseiller la re-lecture de l'ouvrage de Christian Bachmann et Nicole Le Guennec, *Autopsie d'une émeute - histoire exemplaire du soulèvement d'un quartier*, paru en 1997 aux éditions Albin Michel et qui n'a pris, à ce jour, aucune ride.

Valérie Pécresse, député, ancienne conseillère à la présidence de la République, qui vient de rendre un rapport sur l'enfance et la famille, Jean-Luc Mélenchon, sénateur, ancien ministre de l'enseignement professionnel ou encore Guy Benedetti, élu d'un arrondissement de Paris, chargé des affaires scolaires.

Entretiens également avec Claire Brisset, Défenseuse des Enfants, en fin de mandat et qui a su faire de sa jeune institution une référence incontournable même si l'on doit encore regretter que son domaine d'intervention reste un sujet mineur dans notre pays. Avec Denis Salas qui mène un combat de l'intelligence pour la défense d'une justice démocratique, c'est-à-dire d'une justice du lien social, de la cohérence et des valeurs humanistes.

Au-delà de ces personnalités, nous avons également souhaité faire une place aux professionnels de l'enfance et de l'adolescence.

Les interroger sur le regard qu'ils portent sur les évolutions observées, soit en les sollicitant sur leurs expériences directes soit en les confrontant à de grandes figures mythiques telles que Pinocchio, Harry Potter ou... Abraham. Avec toujours cette question centrale de savoir si les enfants d'aujourd'hui sont différents de ceux d'hier comme pourraient nous le laisser croire certains.

Outre ce thème principal, nous avons voulu rassembler divers articles de référence, positions de l'association des magistrats de la jeunesse et de la famille, écrits ou interventions diverses, susceptibles de faire progresser la pensée et les pratiques des professionnels de l'enfance et de l'adolescence.

Malgré les obstacles et les difficultés rencontrées, à contre-courant des attentes de réponses immédiates et de solutions toutes faites aux problèmes de notre société, nous espérons pouvoir ainsi contribuer, par notre engagement à penser l'enfance autrement. ■